



## L'information utile à nos partenaires

---

### Edito



L'année dernière s'est terminée par de bons résultats en matière d'encaissement pour notre institution, mais dans le rouge pour les marchés financiers. Les résultats 2022 détaillés et définitifs de Retraites Populaires seront annoncés début avril.

Les perspectives positives de performance nous ont permis de faire quelques adaptations en ce qui concerne nos produits de 3<sup>e</sup> pilier. Cette première newsletter de l'année vous les récapitule.

Vous y trouverez notamment l'intérêt de base fixé en 2023 pour Modulo, le taux technique et les limites d'investissement revus à la hausse pour nos produits de rente, ainsi que des informations relatives à l'octroi des participations aux excédents.

J'espère vous croisez personnellement très bientôt et vous souhaite un excellent début d'année.

Bonne lecture !

## 3ème pilier : Taux d'intérêts Modulo à 2% en 2023 et participations aux excédents

Le document « [Taux d'intérêt & participation aux excédents](#) » vous informe sur les taux d'intérêt 2023 et participations aux excédents appliqués sur nos polices Modulo et polices rente.

Pour rappel, l'intérêt minimum (taux de base) appliqué sur l'épargne d'une police Modulo s'élève à 2.00%, pour l'année 2023. En ce qui concerne nos produits de rente, le taux technique s'élève actuellement à 1.75%.

Ce document est également disponible dans les pré-imprimés du programme « Offre particuliers ».

---

## 3ème pilier : Modification des limites d'investissements et limite d'âge

Afin d'accompagner et répondre au mieux aux besoins des seniors du Canton, Retraites Populaires adapte certains de ses produits et conditions.

Dans cette optique, les limites d'investissement de nos produits de rente ont été réhaussées à CHF 2'500'000 et les limites d'âge appliquées aux produits « Modulo à prime unique » et « Rente viagère différée » ont été réhaussées dans notre programme « Offre particuliers ».

Récapitulatif des adaptations effectuées sur les limites d'investissement :

Produits	Anciennes limites Prime unique totale max.	Nouvelle limite Prime unique totale max.
Rente viagère immédiate (RVI)	CHF 2'500'000	CHF 2'500'000
Rente viagère différée (RVD)	CHF 1'000'000	
Rente immédiate certaine (RIC)	CHF 200'000*	
Rente différée certaine (RDC)	CHF 200'000*	

\* Prime unique par client et par année

Récapitulatif des adaptations effectuées sur les âges :

Produits	Limite	Limite actuelle	Nouvelles limites
Rente viagère différée	Âge d'entrée min.	55 ans	50 ans
	Âge de mise en pension max.	80 ans	90 ans
Modulo à prime unique	Âge terme max.	75 ans	80 ans

Nous vous rappelons qu'il est possible d'effectuer des offres au-delà de la limite maximale indiquée ci-dessus en faisant une demande au service courtiers de Retraites Populaires au moyen du formulaires « Demande d'offre hors limite » disponible dans les pré-imprimés du programme « Offre particuliers ».

La mise à jour des fiches techniques a été effectuée.

---

## 3ème pilier : Rente immédiate certaine - Attestation des valeurs fiscales 2022

Certains clients s'interrogent sur la diminution de la valeur fiscale entre l'attestation fiscale 2021 et 2022 qui est supérieure à la somme des rentes garanties versées en 2022 (voir exemple ci-dessous).

Cette différence est due à l'évolution du facteur pour risque de taux d'intérêt en cas de résiliation qui est passé de 0.9970 au 31.12.2021 à 0.8940 au 31.12.2022. **Il est important de relever que cette valeur fiscale est théorique (calculée sur la base d'une résiliation fictive au 31.12.2022) et n'influence pas les prestations contractuelles qui sont garanties dans les contrats.**

La méthode de calcul du facteur pour risque de taux d'intérêt s'effectue en comparant le taux SWAP au moment de la conclusion et celui au moment de la résiliation.

### Exemple :

Le contractant perçoit une rente annuelle contractuelle de CHF 10'321.60 ; le calcul qu'il fait généralement est donc de soustraire celle-ci de la valeur en N-1 pour avoir la valeur fiscale 2022 :

- $140'081.40 - 10'321.60 = \underline{129'759.80}$

Dans cet exemple, l'écart est de plus de CHF 12'000 avec la modification du risque d'intérêt, d'où l'interrogation des clients.

#### Attestation de valeur fiscale au 31.12.2021

<b>Impôt sur le revenu :</b>		
La part d'intérêts comprise dans la rente contractuelle ainsi que la participation aux excédents constituent un rendement de fortune et sont soumises à l'impôt sur le revenu.		
Part d'intérêts comprise dans la rente contractuelle :	CHF	178.65
Participation aux excédents :	CHF	1'291.65
Rendement soumis à l'impôt sur le revenu :	CHF	1'470.30
Impôt anticipé (35 % du rendement ci-dessus) :	CHF	514.65
<b>Impôt sur la fortune :</b>		
La valeur en cas de résiliation anticipée du contrat constitue un élément de fortune mobilière.		
Au 31.12.2021, la valeur à déclarer dans la fortune s'élève à :	CHF	140'081.40
La valeur en cas de résiliation anticipée susmentionnée tient compte d'un facteur pour risque de taux d'intérêt, conformément aux Conditions Générales Contractuelles.		
<b>Important pour la déclaration d'impôt</b>		

#### Attestation de valeur fiscale au 31.12.2022

<b>Impôt sur le revenu :</b>		
La part d'intérêts comprise dans la rente contractuelle ainsi que la participation aux excédents constituent un rendement de fortune et sont soumises à l'impôt sur le revenu.		
Part d'intérêts comprise dans la rente contractuelle :	CHF	321.60
Participation aux excédents :	CHF	270.00
Rendement soumis à l'impôt sur le revenu :	CHF	591.60
Impôt anticipé (35 % du rendement ci-dessus) :	CHF	207.05
<b>Impôt sur la fortune :</b>		
La valeur en cas de résiliation anticipée du contrat constitue un élément de fortune mobilière.		
Au 31.12.2022, la valeur à déclarer dans la fortune s'élève à :	CHF	117'484.10
La valeur en cas de résiliation anticipée susmentionnée tient compte d'un facteur pour risque de taux d'intérêt, conformément aux Conditions Générales Contractuelles.		
<b>Important pour la déclaration d'impôt</b>		
Les valeurs ci-dessus doivent être déclarées dans l'Etat des titres (comptes bancaires et postaux). Pour		

## 3ème pilier : Mise à jour des tables d'imposition sur la fortune des variantes "Classiques" et "Exclusives"

Vous trouvez sous l'onglet « Rente », rubrique « Divers » du programme « Offre particuliers » la mise à jour des documents « Impôt fortune VD » des variantes « Exclusive » et « Classique ».

Ces tables permettent d'estimer la réduction appliquée sur la valeur fiscale (élément de fortune) à déclarer en 2023 pour un versement en 2023 sur un produit rente viagère immédiate en variante « Classique » ou « Exclusive ».

## Lu dans la presse et sur les réseaux

### Les assureurs résistent à l'instabilité économique en 2022

ACCUEIL

Communiqués de presse | 31 janvier 2023



D'après les estimations de l'ASA, les assureurs privés ont enregistré en 2022 une croissance modérée de leur volume de primes, confortant ainsi leur stabilité au cours d'une année économiquement tendue. Les affaires d'assurance non-vie surtout ont enregistré une belle croissance avec une progression de 3 pour cent. Le volume des primes des affaires vie est demeuré relativement stable. Par ailleurs, une étude de BAK Economics souligne l'importance économique des réassureurs pour la place Suisse.

Les assureurs privés suisses ont bien résisté dans une année marquée par l'incertitude économique. Même s'ils ont aussi été touchés par l'inflation et les turbulences sur les marchés financiers, ils continuent d'afficher une solvabilité solide et un volume de primes robuste, en légère hausse en 2022. « Le secteur de l'assurance privé a conforté sa stabilité en dépit d'un contexte difficile », déclare Rolf Dörig, président de l'Association Suisse d'Assurances ASA lors de la conférence de presse annuelle à Zurich. Cette stabilité est notamment à mettre au crédit des bonnes conditions d'exercice en Suisse, lesquelles doivent faire l'objet d'une surveillance permanente. « C'est seulement ainsi que les assureurs peuvent continuer de renforcer la résilience de l'économie suisse et de sa population et d'assumer leur responsabilité économique », ajoute Monsieur Dörig en considérant également la réforme importante de la prévoyance professionnelle LPP. L'ASA estime à ce propos que tous les éléments constitutifs d'une bonne solution sont sur la table. « Aux parlementaires maintenant d'achever au plus vite les travaux entamés », affirme Monsieur Dörig.

### [Les assureurs résistent à l'instabilité économique en 2022](#)

#### Association Suisse d'Assurances (ASA/SVV) | 31 janvier 2023

D'après les estimations de l'ASA, les assureurs privés ont enregistré en 2022 une croissance modérée de leur volume de primes, confortant ainsi leur stabilité au cours d'une année économiquement tendue. Les affaires d'assurance non-vie surtout ont enregistré une belle croissance avec une progression de 3 pour cent. Le volume des primes des affaires vie est demeuré relativement stable. Par ailleurs, une étude de BAK Economics souligne l'importance économique des réassureurs pour la place Suisse.

### [A l'âge de la retraite, rester propriétaire de sa maison peut s'avérer plus compliqué](#)

#### Radio Télévision Suisse (RTS) | 1er février 2023

L'arrivée à l'âge de la retraite marque souvent une nette baisse du revenu.

## A l'âge de la retraite, rester propriétaire de sa maison peut s'avérer plus compliqué



L'éclairage d'actualité / La Matinale / 3 min / mercredi à 07:19

L'arrivée à l'âge de la retraite marque souvent une nette baisse du revenu. Une réalité qui peut poser des problèmes pour les propriétaires. Le risque: que les charges liées à l'hypothèque dépassent le tiers du nouveau revenu et que les exigences bancaires ne soient plus remplies. Certaines personnes se retrouvent ainsi forcées à vendre leur bien.

A Vernier, dans le canton de Genève, Maryline a acheté une maison il y a plus de 20 ans. Dans 3 ans, elle sera toutefois à la retraite et sa banque l'a déjà prévenue: son dossier devra être réexaminé. Si elle n'est plus jugée solvable, elle devra rembourser une partie de sa dette ou tout simplement vendre.

Une réalité qui peut poser des problèmes pour les propriétaires. Le risque: que les charges liées à l'hypothèque dépassent le tiers du nouveau revenu et que les exigences bancaires ne soient plus remplies. Certaines personnes se retrouvent ainsi forcées à vendre leur bien.

**HZ INSURANCE**  
BY HANDELSZEITUNG

[HZ Insurance newsletter](#)

### NOUVEAU SUR HZ INSURANCE :

Contributions quotidiennes **en français** pour les professionnels de l'assurance!

[EN SAVOIR PLUS](#)

### HZ Insurance / Schwiezer Versicherung | 27 janvier 2023

Cette newsletter permet de suivre le secteur de l'assurance en Suisse, avec notamment des informations concernant les insurtech, l'actualité des principaux acteurs et des courtiers.

### SUJETS DE LA SEMAINE



### Les start-up suisses ont attiré les investisseurs en 2022

Nous vous envoyons volontiers une copie de ces articles sur demande, en indiquant le titre du/des article-s souhaité-s à [veille@retraitespopulaires.ch](mailto:veille@retraitespopulaires.ch)

Suivez-nous sur vos plateformes préférées

Lire cette newsletter depuis votre navigateur.

Ces informations ne peuvent pas être transmises à des tiers ni reproduites sans l'accord de l'auteur.

Copyright © 2022 Retraites Populaires, Tous droits réservés.

[Vous désabonner de cette newsletter](#)